Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2020/37

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UFR SCIENCES DES TERRITOIRES ET DE LA COMMUNICATION (STC) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juin 2020, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel Larré,

Vu le code de l'éducation,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (jusqu'au 10 juillet 2020) et complétant ses dispositions,
Vu le plan de continuité pédagogique établi par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 13 mars 2020,
Vu le plan de reprises d'activités de l'Université Bordeaux Montaigne publié le 15 mai 2020,
Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délibération du conseil de l'UFR STC du 3 mars 2020 relative aux modifications proposées aux statuts de l'UFR STC (articles 4, 5,6,7,15,16,17).
Considérant qu'en application de l'article 20 des statuts de l'UFR STC: « Toute modification des statuts doit être adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du conseil de l'UFR et devient exécutoire après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université »,

➢ *Entendu l'exposé de M. Champ, vice-président du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ APPROUVE les modifications proposées aux statuts de l'UFR STC, telles que mentionnées en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 12 juin 2020.

Nombre de membres présents	**31**
Nombre de membres représentés	**2**
Nombre d'abstention(s)	**1**
Nombre de suffrages exprimés	**32**
Nombre de votes pour	**32**
Nombre de votes contre	**0**

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Le président,

Lionel LARRÉ.

Publié le: 29 JUIN 2020

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine: 24 JUIN 2020